

DELIBERATION

Séance du 10 avril 2015 à 18 heures
Sous la présidence de M. Antoine AUDI, maire

SG/LR

**DEMANDE DE
PROTECTION DU
MUSÉE D'ART ET
D'ARCHÉOLOGIE DU
PÉRIGORD AU TITRE
DES MONUMENTS
HISTORIQUES**

Étaient présents : M. AUDI Maire, M. MOSSION 1er Maire-adjoint, Mme DARTENCET 2^{ème} adjoint, M. ROUQUIÉ 3^{ème} adjoint, Mme MAYAUD 4^{ème} adjoint, M. DUNOYER 5^{ème} adjoint, Mme PERRAUD-DAUSSE 6^{ème} adjoint, M. KHAIRALLAH 7^{ème} adjoint, Mme RAT 8^{ème} adjoint, Mme DATRIER 10^{ème} adjoint, M. TENAILLON, M. BAZIN, Mme LEON, Mme PERIER, Mme TRARIEUX, Mme BORAS, M. THIAM, M. MACARY, M. DUVAL, Mme TOULAT, M. JARDRY, Mme MAXHEIM-MALARD, M. AURO, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, M. MOYRAND, M. BARBANCEY, M. GIRAUDEL, M. LE VACON, Mme MOULENES, Mme LABAILS formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : M. CIPIERRE 9^{ème} adjoint (mandataire Mme DARTENCET), M. COUDERC (mandataire M. MOSSION), Mme GUEGUIN (mandataire Mme PERIER), Mme HANOU (mandataire M. JARDRY)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la commission municipale culture et communication du 16 février 2015 ;
CONSIDERANT le rapport présenté par Madame Elisabeth DARTENCET, Adjoint au maire ;

"Le Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord, créé en 1835, a d'abord été accueilli dans des locaux aujourd'hui disparus au sud du cloître de Saint-Front. A partir de 1869 et 1874, les collections sont abritées sur les allées de Tourny dans l'ancien couvent des Augustins, dont seule reste à ce jour, après la rénovation de 1898, la Chapelle (XVII^e siècle). Le bâtiment que l'on connaît aujourd'hui est réalisé de 1895 à 1898 à la suite d'un concours lancé par la Ville en 1893. Ainsi, le Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord est la dernière grande institution rénovée au cours du 19^{ème} siècle, après le Palais de Justice, la Préfecture, la Cathédrale Saint-Front.

Cette rénovation répond à l'époque à deux nécessités : offrir de meilleures conditions de valorisation et de conservation des collections, qui se sont considérablement enrichies depuis la création de l'établissement, et s'inscrire dans les grands travaux d'amélioration de l'urbanisme réalisés dans la ville de Périgueux de 1863 à 1900.

Le bâtiment répond au programme fixé par la Ville, à savoir harmoniser ses façades avec celles des demeures des allées de Tourny et celles de la nouvelle rue Saint-Front.

Construit dans un style éclectique si caractéristique du 19^e siècle, le musée-bibliothèque occupe une place importante en bordure de la ville médiévale et renaissance. L'organisation interne s'inspire, pour la partie beaux-arts, des salles du Louvre. Le jardin-cloître est créé pour être une réserve visitable (une des premières de l'histoire des musées). La rampe de l'escalier d'honneur et les lustres de l'ancienne salle de lecture de la bibliothèque (salle Hajdu, sculpteur) appartiennent, par leur décor, à l'art nouveau.

Ce musée, encyclopédique, le seul dans cet esprit et le plus ancien de Dordogne, permet de s'approprier l'histoire des arts, de la Préhistoire à nos jours, en passant par Périgueux, le Périgord l'Europe, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie.

Il est le 3^e musée le plus visité de Dordogne, après le Musée National des Eyzies et Vesunna Site-Musée Gallo-romain, avec environ 25 000 visiteurs par an dont 42 % de jeunes de 3 à 26 ans.

En 1971, il se trouve inclus dans le secteur sauvegardé, en bordure, face aux allées de Tourny (site classé d'intérêt pittoresque), mais il ne fait, pour le moment, l'objet d'aucune protection particulière. De plus, le Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord fait actuellement l'objet d'une réflexion, afin de permettre une meilleure mise en valeur de ses collections. La protection au titre des Monuments historiques permettrait à la Ville de faire appel à des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, et participerait à une meilleure lisibilité de cet établissement."

- LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE -

Article 1° : de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin d'étudier l'opportunité d'une protection de cet immeuble au titre des monuments historiques.

Article 2° : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir la protection du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord au titre des monuments historiques.



Le Maire,

Antoine AUDI



Délibération publiée le :
14 avril 2015